

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-056

**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DE
L'OPERATION DE
REAMENAGEMENT DU
PARVIS DU GRAND MARCHÉ
PROGRAMMES
OPERATIONNELS
EUROPEENS 2014-2020
VOLET REACT-UE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-056

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE
REAMENAGEMENT DU PARVIS DU GRAND MARCHÉ**

**PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020
VOLET REACT-UE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-128 du 4 septembre 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ;

Vu la délibération n° 2022-005 du 8 février 2022 approuvant le plan de financement de cette opération pour un montant de 400 000 € HT ;

Vu le dossier de demande de subvention soumis au Conseil Régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER pour la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'après réalisation des études, le coût de cette opération se porte désormais à 600 000 € HT ;

Considérant qu'une actualisation du plan de financement est nécessaire dans le cadre de la demande de subvention ;

Considérant l'intérêt que représente ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 mars 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que la modification du plan de financement prévisionnel pour ce projet de réaménagement du parvis du Grand Marché ;

Article 2 : de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de La Réunion pour un montant global de 540 000 € HT au titre de la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » du programme opérationnel FEDER REACT-UE ;

Article 3 : de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REAMENAGEMENT DU PARVIS DU GRAND MARCHÉ

PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020 VOLET REACT-UE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la modification du plan de financement des travaux de réaménagement du parvis du Grand Marché de la commune de Le Port, dans le cadre du Plan de Relance Européen REACT UE, intégré au programme opérationnel FEDER 2014/2020.

Par délibération du 8 février 2022, le conseil municipal a approuvé le plan de financement de cette opération pour un montant de 400 000 € HT.

Les études menées fin 2022 ont permis d'affiner le montant des travaux à réaliser. Son actualisation est nécessaire dans le cadre de la demande de financement soumise au conseil régional de La Réunion, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER.

Ce surcoût est principalement lié aux contraintes de mise en œuvre des toiles d'ombrage sur l'espace public et représente 200 000 € HT.

Pour rappel, à travers ces travaux de réaménagement du parvis du Grand Marché, la Ville souhaite notamment renforcer les facteurs d'attractivité et de commercialité du centre-ville. En effet, les études menées sur le centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville proposent de végétaliser et d'apporter de l'ombre sur cette place afin de créer du flux entre la rue commerçante et le Grand Marché.

Le but recherché est surtout d'améliorer les conditions d'accueil du public sur ces espaces, pour les rendre attractifs et animés, en agissant sur le confort urbain et l'image, et en priorisant notamment les interventions sur :

- le verdissement et le rafraîchissement de ces espaces, en repensant complètement la stratégie de végétalisation de la place dans une approche de développement durable (gestion de l'irrigation, biodiversité, essences adaptées, etc.) ;
- l'installation de solutions d'ombrage et d'équipements mobiles, dans le but d'accueillir des activités temporaires telles que des forains, de la restauration, des animations commerciales ;
- la convivialité, qui pourra s'exprimer dans la conception des aménagements, mais également dans le choix du mobilier urbain, la mise en lumière, ou encore la mise en couleur possible de la place du Grand Marché par exemple ;
- l'installation de toilettes publiques.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

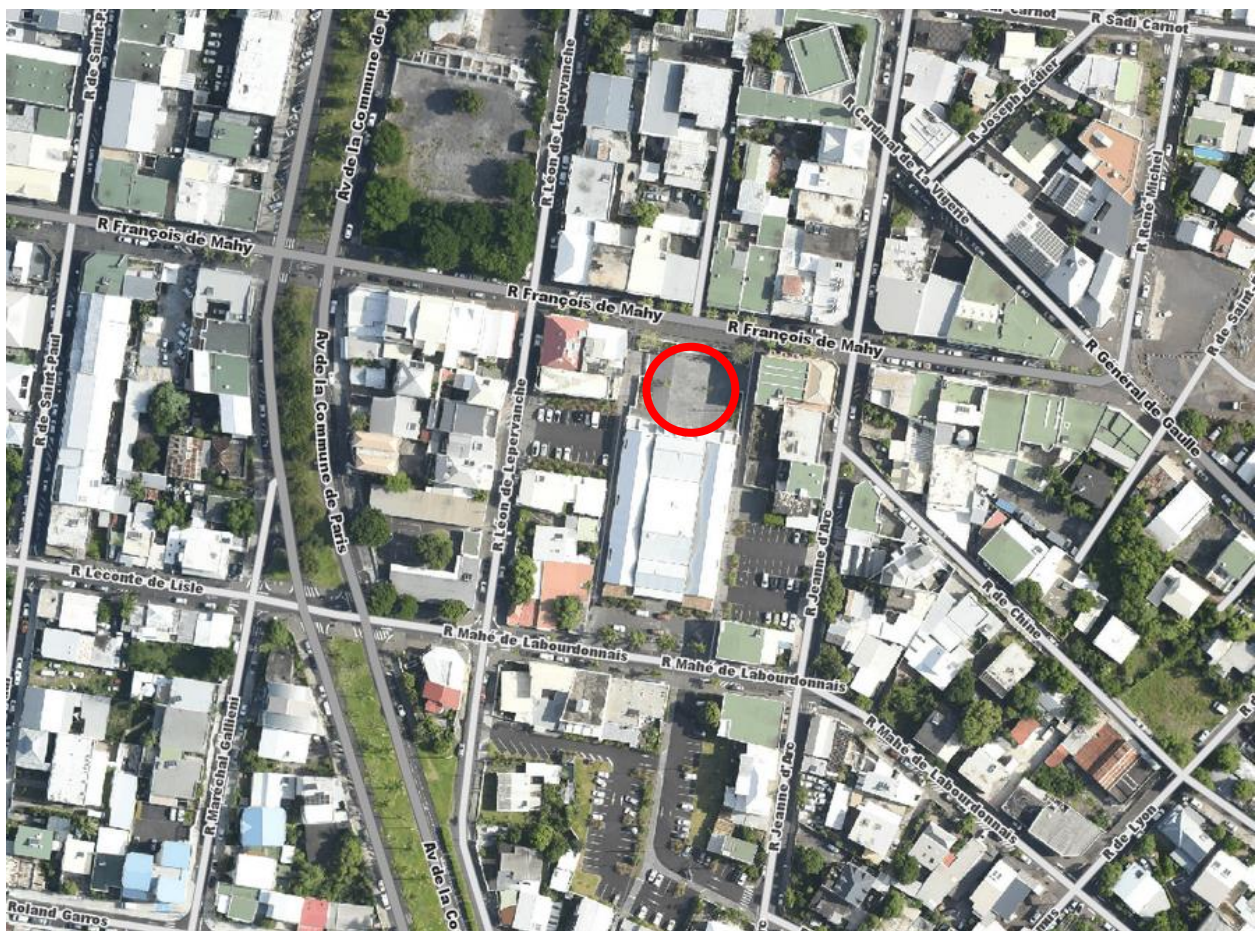
Sources de financement	Montant HT	%
UE – FEDER (REACT-UE)	540 000,00 €	90,00 %
Commune de Le Port	60 000,00 €	10,00 %
TOTAL	600 000,00 €	100 %

Aussi, considérant l'intérêt que représentent ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux ainsi que la modification du plan de financement prévisionnel pour ce projet de réaménagement du parvis du Grand Marché;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional de La Réunion pour un montant global de 540 000 € HT au titre de la fiche action 10.3.4 « rénovation durable des centres-villes » du programme opérationnel FEDER REACT-UE ;
- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.



Annexe 1 : Plan de situation du parvis du Grand Marché



Annexe 2 : Principe d'aménagement

